

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Belley

<https://www.cadre21.org/membres/840f83721f4a70c1c4f65014>

Date d'obtention : 2024-09-20 14:01:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Faire la 1ere rencontre avec la personne qui dénonce la situation (témoin ou victime) pour faire l'évaluation Sexto
- Si la personne rencontrée au début est un témoin, demander à la victime si elle souhaite me rencontrer pour me parler de la situation.
- Si celle-ci collabore, faire l'évaluation Sexto auprès d'elle pour voir si les gestes posés sont criminels ou impulsifs. Si ce sont des gestes malveillants qui ont été fait, confisque le téléphone de l'instigateur et contacter les policiers. Si c'est un geste impulsifs et que la personne qui a reçu les image collabore , suivre avec lui le protocole Sexto et contacter quand même les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1ère : Que même si ce ne sont pas des gestes malveillants, il faut quand même contacter les policiers et enclencher le protocole Sexto puisqu'il s'agit de photos de mineurs.
- 2e: Que lorsqu'une personne majeure est impliquée, nous enclenchons quand même le protocole Sexto avec notre jeune , mais que l'adulte sera pris en charge immédiatement par les policiers.
- 3e: Lorsqu'un parent vient nous voir après avoir trouvé des photos de son enfants sur son téléphone à la maison, nous ne pouvons pas enclencher de protocole Sexto puisque ça n'a pas de conséquences sur la vie scolaire de l'élève. Nous le redirigeons vers le service de police. Cependant, si le jeune vient nous en parler, nous devons déclencher le protocole Sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Si la victime refuse de collaborer et tente de protéger l'instigateur. Il est facile de tomber dans un cercle vicieux dans une situation de sextos et nous devons toujours rester dans la bienveillance et épauler la victime même si nous savons que celle-ci ment en omettant de fournir tous les éléments de l'histoire. Nous sommes dans le devoir de toujours rester alerte malgré le refus de collaboration.